



Arrêté du maire n° PM2025-409

portant autorisation d'occupation du domaine public

Quais Anatole France, de l'Europe, Jean Jaurès et
Pelletan / places de la République, des halles, de la
Liberté et Gambetta / Centre-bourg d'Esquibien
– 29770 Audierne

Le maire de la commune d'Audierne,

Vu l'article R.610.5 du code pénal,

Vu les dispositions du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I 8^{ème} Partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu le spectacle d'illuminations, organisé par les communes d'Audierne (29770) et Plouhinec (29780), en collaboration avec la société Dédé Férrezou Animations - sise 10 rue de la Baie à Plouhinec (29780), du 12 décembre 2025 au 06 janvier 2026 inclus à Audierne,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules automobiles à l'occasion de cette manifestation, conformément au plan Vigipirate Urgence attentat,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre du spectacle d'illuminations pour les festivités de Noël 2025, du vendredi 12 décembre 2025 au mardi 06 janvier 2026 inclus, sur les quais Anatole France, de l'Europe, Jean Jaurès et Pelletan et place de la République, le démontage des installations aura lieu selon le déroulé ci-après.

Intervention des services techniques de la ville, du mercredi 07 au mardi 13 janvier 2026 inclus :

- Quai Jean Jaurès : retrait de 9 plots lestés béton pour 9 mâts,
- Quais de l'Europe et Anatole France : débranchement des décors,
- Place de la République : retrait d'un podium mobile et de stands,
- Quai Pelletan : débranchements sur les mâts d'éclairage public existants et retrait des passages de câbles,
- Estacade : retrait des décors lumineux,
- Place de la Liberté : retrait des décors lumineux,
- Place Gambetta : débranchements sur les mâts d'éclairage public existants et retrait des passages de câbles,
- Centre-bourg d'Esquibien : retrait des décors lumineux.

Intervention de la société Dédé Férrezou Animations et INÉO, du mercredi 07 au mardi 13 janvier 2026 inclus :

- Place Gambetta : débranchements sur les mâts d'éclairage public existants et retrait des passages de câbles,
- Places de la République et de la Liberté : retrait de trois coffrets électriques provisoires, ainsi que le démontage de spots sur mâts et retrait d'un décor de Noël, et le retrait de l'éclairage du grand sapin,
- Place des halles : retrait des illuminations,
- Quais de l'Europe et Anatole France : démontage de spots sur mâts,
- Quai Anatole France : retrait d'un coffret électrique provisoire,
- Quai Jean Jaurès : démontage de spots de mâts bois et retrait d'un coffret électrique provisoire,
- Quai Pelletan : démontage de spots sur mâts d'éclairage public.

Article 2 : Les pré-signalisations, signalisations et infrastructures nécessaires à l'organisation des retraits et démontages de matériel seront mises en place par les services techniques de la ville d'Audierne dès le mercredi 07 janvier 2026.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet dès l'installation des structures et la sécurisation des différents lieux par les services techniques de la ville d'Audierne. Il sera porté à la connaissance du public par affichage.

Article 4 : La présente autorisation sera retirée en cas de non-respect des prescriptions énoncées ci-dessus.

Article 5 : Madame la directrice générale des services et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Audierne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché sur site.

Audierne, le 04 décembre 2025

Le maire,
Gurvan KERLOC'H
Pour le maire,
L'adjoint délégué à la circulation,
Éric BOSSER



Destinataires :

Société Dédé Férézou
SDIS 29 / SMUR / Gendarmerie
Département du Finistère
Syndicat Mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille
M. Gurvan KERLOC'H, maire
M. Georges CASTEL, 1^{er} adjoint au maire
M. Éric BOSSER, maire délégué d'Esquibien
M. Michel COLLOREC, adjoint au maire chargé des travaux
M. Michel VAN PRAËT, adjoint au maire chargé des affaires culturelles
M. Didier LOAS, conseiller délégué chargé de la vie associative,
M. Fabrice BUREL, directeur des ST Ville d'Audierne
M. Boris MOIGNE, responsable du CT Ville d'Audierne
M. Christian JULOU, ASVP
Services Voirie, Bâtiments et Espaces verts Ville d'Audierne
Archives mairie et mairie annexe